



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 20 janvier 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2024

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

ABSENT :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

N° 01/2024 – DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU LAVOIR

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises et un avis de marché a été lancé le 21/11/2023, pour le MAPA « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS D'UN LAVOIR ». La consultation comportait 2 lots :

- Lot 1 – VRD – Espaces Verts
- Lot 2 – Maçonneries, Serrureries

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15/12/2023 à 12h00.

Conformément aux dispositions de la délibération portant délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire, l'ouverture des plis électronique a eu lieu le 15/12/2023.

4 entreprises ont répondu, dont 2 répondants aux 2 lots, il y a donc eu :

- Lot 1 : 2 offres
- Lot 2 : 4 offres



Madame le Maire, assisté de ses services et du maître d'œuvre Hélène DESPAGNES, paysagiste, a effectué l'analyse des plis.

L'entrée en négociation s'est faite avec l'entreprise la mieux placée pour les 2 lots, conformément au Règlement de consultation. Une négociation s'est donc tenue pour une mise au point du marché.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40
2-Valeur Technique	60

Madame le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante :

MINETTO SARL

Siège social : Parc d'activité Val Durance – 6, allée des tilleuls, 04200 SISTERON

Tel : 04.92.61.10.52

Mail : minetto@minetto.fr

SIRET : 007 350 200 00049

Pour un montant de :

LOT	OFFRE FINALE €HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1.VRD ESPACES VERTS	87 783.20	17 556,64	105 339,84
2.MACONNERIES SERRURERIES	83 019,60	16 603,92	99 623,52
MONTANT TOTAL	170 802,80	34 160,56	204 963,36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

RETIENT la proposition faite par Madame Le Maire

DECIDE d'attribuer le marché à MINETTO SARL pour un montant de 170 802.80 €HT soit 204 963.36 €TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

